

Quels sont les enjeux de la certification aujourd'hui, pour les organisations, la profession, les coachs, les pouvoirs publics ?

par **Gérard LE DUC**, Administrateur, pilotage des commissions Certification et Médiation

Quand la Conseil scientifique du CNC a commencé à réfléchir à la production d'une charte éthique et déontologique nous nous sommes posé la question de savoir ce qui pouvait concourir à la reconnaissance de notre métier de Coach.

La réponse qui est venue est professionnalisme, ce qui se traduit par :

- Une posture
- Une expérience
- Des compétences mobilisables en termes de connaissances mais aussi des compétences comportementales
- Et bien sûr une éthique au regard des différents acteurs concernés de près ou de loin par le coaching.

La première phase de notre démarche a donc été la formalisation sur le papier, noir sur blanc, des valeurs auxquelles nous sommes attachées et qui rendent crédibles les idées que nous nous faisons du professionnalisme exigible pour faire reconnaître notre profession.

La seconde phase a été d'élaborer et de mettre en œuvre des moyens qui permettent à tout acteur concerné par le coaching d'obtenir la garantie que les pratiques d'un Coach signataire de notre charte éthique correspondaient bien aux valeurs qui y sont affirmées.

C'est de ces réflexions que s'est ouvert un nouveau chantier pour le CNC, l'élaboration d'un processus de certification.

Pourquoi et comment un processus de certification ?

Encore une fois, pour les coachs, pour leur clients, pour les pouvoirs publics les enjeux se résument en termes de crédibilité et de structuration de notre profession.

Un premier pourquoi est que l'appellation de coach n'est pas un titre protégé à l'exception des coachs sportifs qui ne peuvent exercer qu'après avoir obtenu une carte professionnelle, elle même délivrée sur justification d'un diplôme ; BP ou DE Jeps qui est un bac plus 2 ou 3.

La certification des coachs : un enjeu de professionnalisation

L'exercice illégal de la profession de coach sportif peut entraîner une sanction allant jusqu'à 2 ans d'emprisonnement et une amende de 15 000€.

À cette exception près, tout un chacun peut s'autoproclamer « Coach », ce qui fait que le coaching est une activité qui recouvre plusieurs réalités en termes de champs de compétences. Les coachs de vie, coachs professionnels, coachs énergéticiens, coachs à orientation thérapeutique j'en passe et de meilleurs sont regroupés sous une même étiquette ...

En termes de formation, en termes de pratique ou encore d'expérience la aussi les différences sont marquées.

Les formations qui sont proposées qu'elles soient universitaires ou dispensées par des organismes privés offrent elles aussi un panel très large dans lequel il est difficile de se retrouver.

On y retrouve cependant un tronc commun comprenant des modules sur la posture du coach et son éthique, des outils de communication et de compréhension du fonctionnement humain tels que la psychanalyse, les TCC, l'AT, la PNL, la process-com, l'ennéagramme, les thérapies systémiques ...

Il est à noter que la plupart de ces écoles s'excluent réciproquement sur un plan épistémologique mais se font des concessions mutuelles en termes de pratiques.

Quand aux compétences particulières, nécessaires pour accompagner une personne à dépasser une situation spécifique et atteindre les objectifs fixés, (ce qui constitue les champs d'application et la délimitation d'un coaching), la plupart des programmes comme des référentiels de certification n'en disent pas un mot. Je note cependant que nombre de coachs sportifs qu'ils viennent du football ou du rugby trouvent une deuxième vie en tant que coach d'entreprise sans que l'on se demande ce qu'ils connaissent du management des hommes et des réalités de l'entreprise.

Les compétences attendues peuvent reposer sur un acquis universitaire, un compagnonnage, une formation autodidacte ou le seul bon sens du coach à généraliser sa propre expérience.

D'un autre côté, la médiatisation qui en est faite, participe de la confusion qui l'accompagne avec, le plus souvent, une connotation qui n'est que rarement favorable à notre métier de coachs professionnels.

Je ne vous donnerais qu'un exemple parmi de nombreux :

le 27 sept. 2017 sur la Radio Télévision Suisse, titre racoleur " [Dans la tête... d'un gourou, coach de vie](#)" avec une accroche qui ne l'est pas moins ; je vous la livre :

« Les coachs en tout genre » sont devenu les gourous des temps modernes. Le rayon « développement personnel » prend toujours plus de place dans les librairies. Alors qui sont ses guides psychologiques et spirituels qui nous parlent de bien-être et de bonheur ? Comment font-ils pour nous convaincre ?

Sur la même télévision une autre émission de la même série nous présentait Olivier Honsperger, coach quantique qui rassemble régulièrement des centaines de personnes dans les salles de Suisse romande pour les mettre en contact avec leurs ancêtres pour une somme qui va de 180 à 360 €

L'une des conséquences de cette situation est la difficulté pour le client, qu'il soit commanditaire ou bénéficiaire à identifier les compétences et le professionnalisme du coach. D'où le réflexe de se tourner vers les grosses structures ou vers l'appartenance du coach à une association médiatisée.

En termes d'enjeux :

La démarche de certification que nous avons mise en place au CNC a pour ambition de mettre en lumière l'ensemble des points qui permettent d'établir la confiance nécessaire entre le coach et son client bénéficiaire en premier lieu mais aussi avec son client commanditaire. Ce n'est qu'après que nous aurons fait les preuves de notre professionnalisme que nous pourrions espérer une reconnaissance des pouvoirs publics.

La charte éthique et son corollaire représenté par le processus de certification est pour le CNC l'occasion de participer à l'affirmation de notre identité collective et de la faire vivre autour de valeurs, de principes et des pratiques de notre profession et plus largement de ceux de la relation d'aide en milieu de travail.

C'est pour nous le vecteur qui nous permet de participer au processus de reconnaissance du métier de coach ou de mentor en agissant pour le renforcement du professionnalisme de ses membres.

C'est pour garantir que nos pratiques correspondent à nos engagements que nous avons choisi de faire coïncider le processus de certification avec l'esprit de la charte éthique et déontologique que nous avons rédigée et adoptée.

La certification des coachs : un enjeu de professionnalisation

En termes d'enjeux, nous avons fait le constat que le premier bénéficiaire de la certification était le candidat à la certification lui-même.

Non pas par la dimension commerciale qu'elle peut représenter pour les indépendants ou un atout dans leur gestion de carrière pour les salariés du privé ou les agents de la fonction publique mais un bénéfice tout personnel de l'ordre de l'intime.

Le processus de certification compte deux temps : un temps d'écriture et un temps d'échanges avec les deux coachs référents, membres du jury et le candidat à la certification.

Le premier exercice demandé pour la constitution du dossier est un résumé autobiographique portant non seulement sur son expérience professionnelle en rapport avec le coaching mais une présentation de son parcours de vie du candidat et la rédaction d'un cas.

Plusieurs collègues qui se sont présentés à la certification nous ont confié (et les coachs référents l'ont vécu pour eux-mêmes puisque nous avons nous aussi sacrifié au processus) que la certification a constitué un temps de réappropriation de leur parcours et une restructuration de leurs compétences acquises.

Christophe Vandernotte nous ouvrira peut-être une fenêtre sur la démarche autobiographique en tant que voie d'accomplissement puisque qu'il est un spécialiste de ce sujet.

Le second exercice est une présentation orale :

Nous recevons un candidat à la certification pendant une heure trente et il présente au jury ses écrits.

Ce processus nous permet de vérifier dans le cadre d'une confrontation confraternelle que nous partageons des conceptions compatibles concernant : le coaching, la personne coachée et de vérifier aussi que le coach est lui-même porteur de valeur et riche d'une expérience acquise et qu'il possède les moyens de son art pour le bénéfice de la personne accompagnée.

Nous recherchons dans cette présentation ce que le coach professionnel a acquis comme connaissances en termes théoriques, méthodologiques, d'outillage, de posture et d'expérience de vie, nécessaires à l'exercice de sa fonction et qu'il est en mesure d'explicitier les fondements théoriques, des courants, méthodes et outils sur lesquels il fonde sa pratique. Cette dernière doit, dans un esprit scientifique, pouvoir faire l'objet d'un débat contradictoire et ouvert entre professionnels.



La certification des coachs : un enjeu de professionnalisation

Dans le sens où le coach est soumis à l'obligation de moyens, le coach professionnel répond et assume les conséquences des méthodes et outils qu'il sélectionne au cours de ses interventions.

Bien évidemment le CNC reconnaît la pluralité des approches et revendique une totale indépendance vis à vis des différentes écoles de coaching. Les membres du jury ne cherchent pas à retrouver les référents théoriques de leur propre pratique mais ils présentent en revanche une exigence sur le bien-fondé théorique et la pertinence des outils, méthodes et méthodologies mis en œuvre au cours d'un coaching.

Nous sommes convaincus que ce processus concourt à la reconnaissance de la profession par l'exigence de professionnalisme qu'il présente, tant pour nos clients que pour les pouvoirs publics qui auront tôt ou tard à se prononcer sur la reconnaissance de notre métier.

C'est à nous de faire connaître plus largement notre charte éthique, notre processus de certification pour élargir notre association et devenir chaque jour d'avantage force de proposition pour faire reconnaître notre profession et les spécificités du Coach professionnel.

Gérard Le Duc